

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 18 août à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4  
Nombre de voix contre : 9  
Nombre d'abstentions : 0

**Présents :** Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

**Absents excusés/pouvoirs :** Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain LAURENS

**Objet : Délibération de principe actant l'engagement de la Commune du Dévoluy, dans la continuité du Contrat Enfance Jeunesse, à poursuivre le partenariat avec la CAF, au travers de la Convention Territoriale Globale**

**Considérant** la fin du Contrat Enfance Jeunesse au 31/12/2021 et son non renouvellement ;  
**Considérant** le nouveau cadre de travail contractuel proposé par CAF intitulé Convention territoriale globale (CTG) ;

**Considérant** la volonté par cette démarche de construire un projet social partagé à l'échelle du territoire Buëch Dévoluy sur les champs de compétences : petite enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès au droit et prévention santé ;

**Considérant** la réforme des financements de la CAF permettant à termes l'allègement des charges de gestion, le renforcement de l'accompagnement qualitatif des projets et la mise en place de « Bonus territoire » ;

**Considérant** la démarche méthodologique proposée consistant en la réalisation d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions qui sera soumis à la délibération de l'ensemble des organes délibérants avant le 31/12/2022

La Majorité du Conseil Municipal souhaite une réunion avec la CAF pour disposer de plus d'information avant de signer la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **REFUSE D'ACTER** le principe d'engagement de la Commune du Dévoluy à poursuivre le partenariat avec la CAF au travers de Convention Territoriale Globale

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022  
Publié le : 22/08/2022  
Affiché le : 22/08/2022